



Dreux, le 29 AOÛT 2019

LE SOUS-PREFET DE
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : 02 37 46 80 72
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2019-33 SP/DREUX
relatif au changement de responsable de l'établissement
Pompes Funèbres Générales – Services Funéraires
situé 8 bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-87 relatifs à l'habilitation funéraire ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2014136-0001 du 16 mai 2014, n° 15-10-09 du 12 octobre 2015 et n° 16-06-22 du 21 juin 2016 ;

Vu la demande de changement de responsable formulée, par courrier en date du 4 juillet 2019, pour l'établissement des Pompes Funèbres Générales – Services Funéraires situé 8 bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON ;

Vu le dossier produit à l'appui de la demande certifié complet le 9 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19/2019 en date du 1er juillet 2019, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

ARRETE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté n° 16-06-22 du 21 juin 2016 est modifié comme suit : le nom du représentant de la SA OGF "Pompes Funèbres Générales – Services Funéraires" sise 8 bis, Boulevard Carnot 28130 MAINTENON, est M. Mathieu PACAUD.

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté précité est abrogé, le reste des dispositions sont sans changement.

Article 3 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de MAINTENON, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Mathieu PACAUD, Responsable de Secteur de l'établissement Pompes Funèbres Générales – Services Funéraires de MAINTENON.

Le Sous-Préfet

Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

